

**CONVENTION DE PARTENARIAT
MAISON DU CONCIERGE / GALERIE DU PUIITS 1**

**AVENANT n° 1
Portant sur la reconduction de la convention initiale**

Entre d'une part :

MIRIAM SCHWAMM
ci-après désignée « L'ARTISTE »
demeurant 34 rue des voyageurs
67250 Preuschdorf

et

LA COMMUNE DE PREUSCHDORF
34 rue de l'église
67250 Preuschdorf
ci-après désignée « LA COMMUNE »
Représentée par Dominique Pfeiffer-Rinie, Maire, autorisé à signer la présente convention par
délibération n°XXXX

et

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER-PECHELBRONN
ci-après désignée « CCSP »
1 rue de l'Obermatt
67360 Durrenbach
Représentée par ROGER ISEL, Président, autorisé à signer la présente convention par délibération du
conseil communautaire n° 052.2024 en date du 16 septembre 2024

et

L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DU PETROLE
ci-après désignée « l'association »
2 route de Woerth
67250 MERKWILLER-PECHELBRONN
Représentée par Stéphane WERNERT, Président, autorisé à signer la présente convention par décision
du bureau en date du XXXX

et

LE SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD (SYCOPARC)
ci-après désigné « SYCOPARC »
21 Rue du château
BP 24
67290 La Petite-Pierre
Représenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente, autorisée à signer la présente convention
par délibération du XXXX

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Vu la convention pluriannuelle de partenariat « Maison du concierge / Galerie du Puits 1 » signée le 11 janvier 2022, d'une durée initiale de 3 ans,

Considérant le bilan des activités conduites sur le site et le rayonnement artistique de celles-ci,

Il est convenu :

Article 1er – Prolongation d'une durée de 3 ans

Conformément à la possibilité offerte par l'article 9 de la convention, la durée de celle-ci est prolongée de 3 ans, soit jusqu'au 10 janvier 2028.

Ensuite, et après un bilan de l'activité et en tenant compte de l'évolution du site, d'un commun accord pourra être décidée l'élaboration d'une nouvelle convention sur une période de 3 ans renouvelable une fois.

Article 2 – Confirmation des dispositions de la convention

L'ensemble des autres articles reste inchangé.

Fait à Durrenbach, le XXXX

En cinq exemplaires originaux

Pour la communauté de communes Sauer-
Pechelbronn,
Le Président
Roger Isel

L'Artiste, Miriam Schwamm

Pour le Syndicat de coopération pour le
Parc naturel régional des Vosges du nord,
La Présidente,
Nathalie Marajo-Guthmuller

Pour l'association des amis du musée du pétrole,
Le Président,
Stéphane Wernert

Pour la commune de Preuschedorf,
Le Maire

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le



ID : 067-200013050-20240916-D_CC_052_2024-DE

Dominique Pfeiffer-Rinie